

Place du gaz dans la transition énergétique

Direction générale de l'énergie et du climat
David Krembel

Quetigny (Grand Dijon) et Lyon
les 22 et 23 octobre 2013

Sommaire

- I. La Direction générale de l'énergie et du Climat (DGEC)
- II. La place du gaz dans le bouquet énergétique
- III. La transition énergétique : de quoi parle-t-on ?
- IV. Le gaz dans la transition énergétique

I. La Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC)

I. La DGEC : organisation

Direction d'administration centrale française relevant du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

Effectifs : environ 200 personnes

Élabore et met en œuvre la politique destinée à assurer la sécurité et la compétitivité de l'approvisionnement de la France en énergie.

Travaille en collaboration avec la Direction générale de la prévention des risques (DGPR) et les services déconcentrés (DREAL,...)

I.DGEC : missions

Dans ces secteurs, ses missions peuvent être regroupées autour de six axes :

l'ouverture des marchés de l'énergie, notamment électrique et gazière;

- le suivi des secteurs clés de l'énergie et des matières premières;
- la tutelle des entreprises et établissements publics;
- les contrôles et missions régaliennes;
- les travaux au plan international et communautaire;
- l'expertise économique.

Les cinq objectifs de la politique énergétique

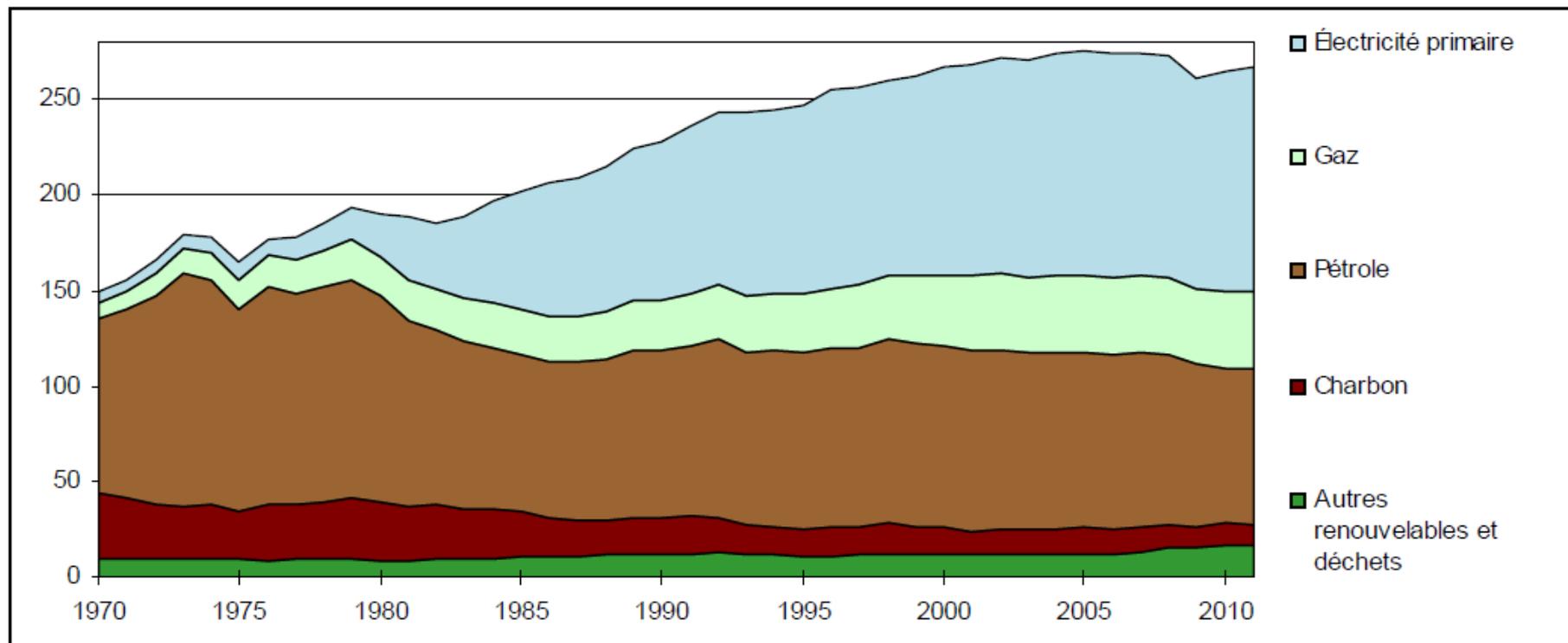
- Indépendance et sécurité d'approvisionnement
- Compétitivité des prix pour les ménages et les entreprises
- Protection de notre environnement et lutte contre le réchauffement climatique
- Accès de tous à l'énergie
- Objectif industriel de développement de filières porteuses de croissance et d'emploi

II. Place du gaz dans le mix énergétique

Place du gaz dans le mix énergétique

Évolution de la consommation d'énergie primaire

Données corrigées des variations climatiques, en Mtep



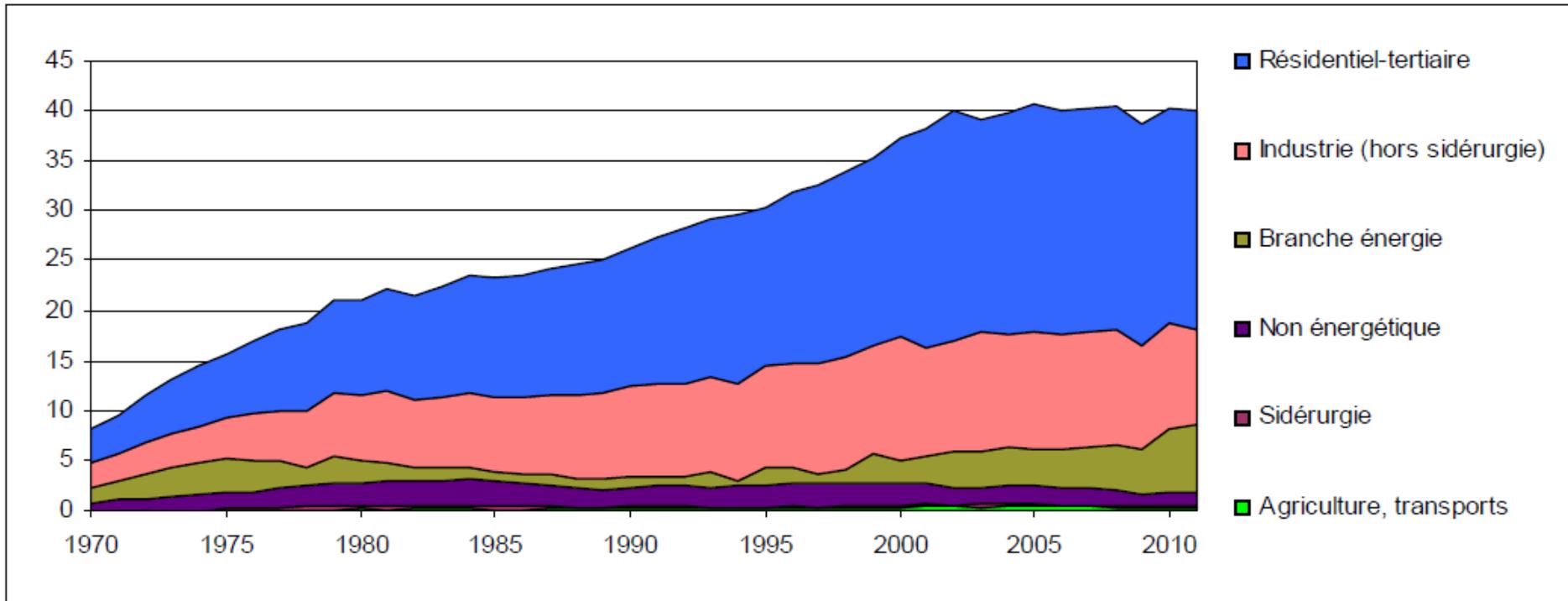
Source : SOeS, bilan de l'énergie 2011

- 15% de la consommation française d'énergie primaire
- Depuis 1973, croissance de la consommation de gaz supérieure à celle des autres énergies : 3,6% en moyenne annuelle contre 1,1%
- La part du gaz dans le bilan énergétique national a pratiquement doublé entre 1973 et 2010 passant de 7,4% à 15%.

Evolution de la consommation de gaz naturel en France

Évolution de la consommation primaire de gaz naturel corrigée des variations climatiques

En Mtep



Source : SOeS, bilan de l'énergie 2011

- Malgré un creux marqué en 2009 (effet de la crise économique), la consommation de gaz (corrigée du climat) est globalement stable depuis 2004
- La consommation réelle est en revanche fortement variable (forte dépendance aux conditions climatiques) : +10,9% en 2010, -13,1% en 2011 (478,7 TWh)
- Corrigée du climat, la demande de gaz est estimée à 520,1 TWh :
 - 55% pour des usages résidentiel/tertiaire (dont 3/4 pour le chauffage)
 - 24% pour l'industrie
 - 10,5% pour la production d'électricité

Les PPI/PIP : un outil central de la politique énergétique française en matière d'infrastructures

- Les PPI (programmations pluriannuelles des investissements) sont des documents structurants, prévus par la loi, qui fixent des objectifs de développement des capacités de production et des infrastructures
- Elles sont mises à jour une fois par législature et servent à éclairer les décisions d'investissements des opérateurs économiques
- Les PPI/PIP 2009 :
 - Primauté de la maîtrise de la demande :
 - La réduction de consommation énergétique des bâtiments (ex : RT2012) ;
 - Développement massif des ENR :
 - Des objectifs ambitieux à l'horizon 2020

PIP 2009 : fluidification du réseau sur l'axe Nord-Sud à l'Est (artère du Rhône notamment)

Un besoin pérenne de développement des infrastructures gazières

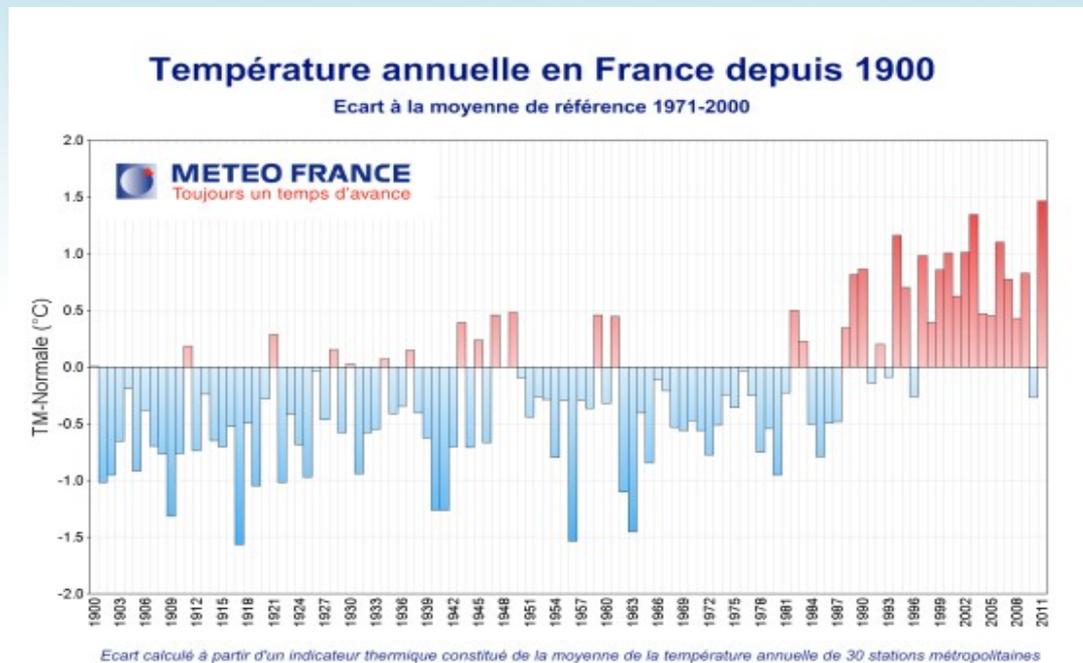
- Des investissements importants dans les infrastructures gazières restent nécessaires :
 - Sécurisation et fluidification du réseau de transport
 - Nouvelles capacités de terminaux GNL
 - Consolidation des stockages souterrains
- Un besoin réaffirmé par les nouveaux instruments européens :
 - Plans de développement à 10 ans (plusieurs échelles : opérateur, national, régional, européen)
 - Règlement Sécurité d'approvisionnement : obligation de développement d'infrastructures (reverse-flows, règles N-1)
 - Paquet Infrastructures de 2013 (Règlement UE n° 347/2013 du 17 avril 2013)
- Un pré-requis pour le développement de la place de marché France (objectif de devenir une référence européenne)

III. La transition énergétique : de quoi parle-t-on ?

La transition énergétique : de quoi parle-t-on ?

Des défis climatiques et énergétiques sans précédents

La lutte contre le changement climatique, levier d'un nouveau modèle de croissance, à la fois intelligent, durable et solidaire



IV. La place du gaz dans la transition énergétique

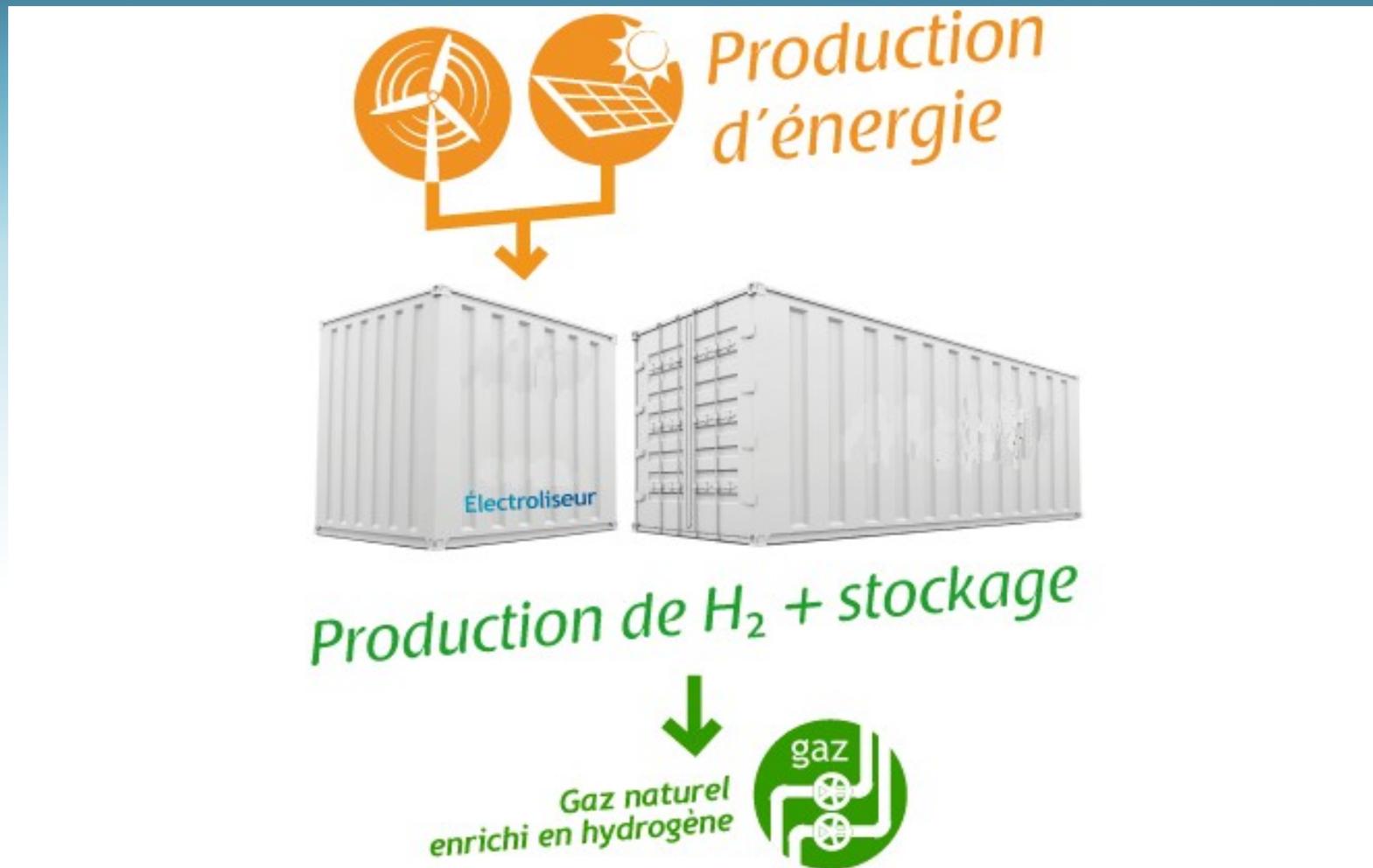
Le gaz dans le débat sur la transition énergétique



Quelques « enjeux » issus du DNTE

- Généraliser la démarche de programmation pluriannuelle des investissements
- **S'appuyer sur le patrimoine que constituent** le réseau électrique et les installations de production d'électricité décarbonée, **le réseau de gaz**, et le patrimoine des collectivités et des ressources réparties, en s'assurant de son évolution conformément aux objectifs de la transition énergétique
- Organiser l'hybridation et la diversification des vecteurs énergétiques (**gaz**, électricité, chaleur) toujours dans l'idée de réduire les consommations d'énergie primaire
- Favoriser **un rôle nouveau des réseaux de gaz**, notamment pour soutenir le système électrique comme élément de stockage par la production de gaz de synthèse, (hydrogène, méthanation) et pour les transports, et en privilégiant un recours croissant au gaz d'origine renouvelable

Power to gas (à l'horizon 2030)



Quelques « enjeux » issus du DNTE

- Renforcer, pérenniser et simplifier l'accès au **fonds chaleur** (fléché vers la transition énergétique), mettre en œuvre un fonds de soutien à la mobilisation de toute la **biomasse énergie** et redynamiser l'ensemble de la filière bois.
- [...] favoriser le déploiement des véhicules électriques [...], et celui des **véhicules au gaz** (en augmentant la part du gaz d'origine renouvelable)
- Plusieurs scénarios étudiés lors du DNTE prévoient une part significative de biogaz dans le bouquet énergétique (20 % à l'horizon 2030, > 50 % en 2050)



Injection de biogaz naturel
dans les bus de Lille
Métropole



Sydeme (Forbach)



Ferme d'Arcy à Chaumes-en-Brie (77)
Plus de 350 projets d'injection de biométhane

Arrêté du 28 février 2013 permettant aux producteurs de biogaz de valoriser
simultanément leur production sous forme d'électricité et sous forme de
biométhane.

Perspectives à la suite du DNTE

- Projet de loi de programmation sur la transition énergétique à présenter au printemps 2014 par le gouvernement en vue d'une adoption fin 2014

Merci de votre attention